



Normandie Stat's

Bulletin trimestriel de l'emploi, du marché du travail et des politiques d'emploi et de solidarités de la DREETS de Normandie

N°42 - février 2025

Avertissement : entre octobre et novembre 2024, une évolution dans le formulaire d'actualisation a conduit à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, et à réduire d'autant le nombre de demandeurs d'emploi en catégories B et C, sans modifier le nombre total de demandeurs d'emploi en catégories ABC. Au niveau national, au quatrième trimestre 2024, cette modification aura conduit à une augmentation d'environ 36 000 demandeurs d'emploi en catégorie A, et à une réduction de 25 000 du nombre de demandeurs d'emploi en catégories B et de 11 000 du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie C.

Le marché du travail au 4e trimestre 2024

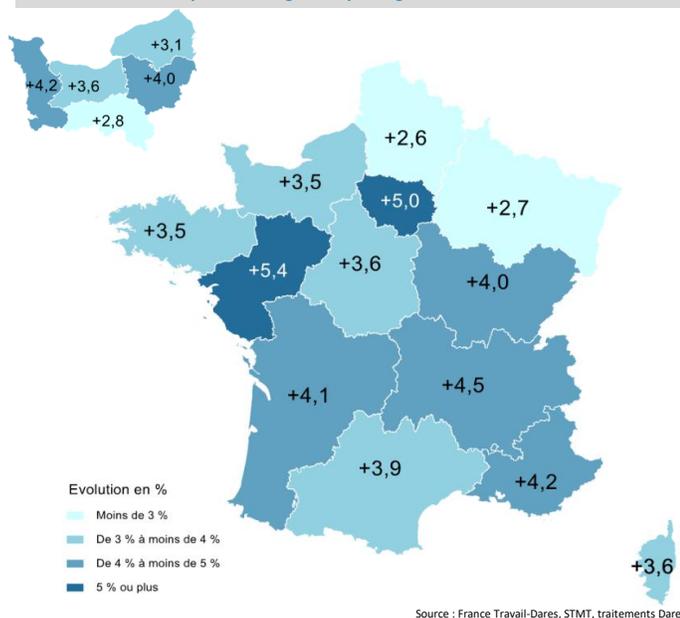
Au quatrième trimestre 2024, en Normandie, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 133 410. Ce nombre augmente de 3,5 % sur le trimestre (soit +4 460 personnes) et de 4,8 % sur un an. En France métropolitaine, ce nombre augmente de 4,0 % ce trimestre (+3,7 % sur un an).

En Normandie, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 245 220 au quatrième trimestre 2024. Ce nombre augmente de 0,7 % sur le trimestre (soit +1 680 personnes) et de 0,3 % sur un an. En France métropolitaine, ce nombre augmente de 1,8 % ce trimestre (+1,8 % sur un an).

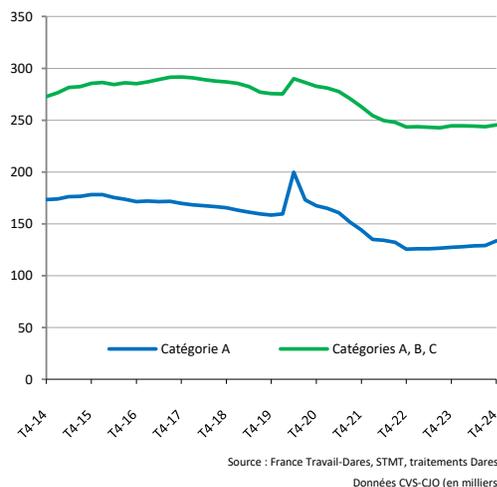
	DE catégorie A (moyenne trimestrielle CVS-CJO*)		DE catégorie A, B, C (moyenne trimestrielle CVS-CJO*)	
	4e trim. 2024	Évolution sur un trimestre (%)	4e trim. 2024	Évolution sur un trimestre (%)
Calvados	27 960	+ 3,6	52 380	+ 1,0
Eure	23 400	+ 4,0	43 670	+ 0,9
Manche	15 300	+ 4,2	29 340	+ 1,1
Orne	10 060	+ 2,8	18 320	+ 0,3
Seine-Maritime	56 690	+ 3,1	101 510	+ 0,4
Normandie	133 410	+ 3,5	245 220	+ 0,7
France métro. (en milliers, données CVS-CJO)	2 927,8	+ 4,0	5 215,8	+ 1,8

Source : France Travail - Dares, STMT, traitements Dares
*CVS-CJO : Corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables
*DE : Demandeurs d'Emploi

Evolution sur un trimestre du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A par région



Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C en Normandie



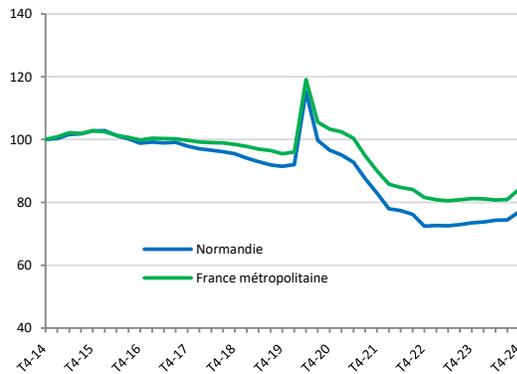
Marché du Travail

Demands d'emploi catégorie A au 4e trimestre 2024

Données Corrigées des Variations Saisonnières et des Jours Ouvrables	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE METRO.
Ensemble	27 960	23 400	15 300	10 060	56 690	133 410	2 927 800
évolution sur un trimestre	+3,6%	+4,0%	+4,2%	+2,8%	+3,1%	+3,5%	+4,0%
évolution sur un an	+6,4%	+2,6%	+5,6%	+5,1%	+4,7%	+4,8%	+3,7%
Femmes	13 380	11 380	7 320	4 590	27 300	63 970	1 427 600
évolution sur un trimestre	+3,7%	+4,6%	+3,1%	+2,9%	+3,1%	+3,5%	+4,2%
évolution sur un an	+6,5%	+1,7%	+4,6%	+4,3%	+4,1%	+4,2%	+3,2%
Moins de 25 ans	4 410	3 940	2 330	1 630	9 530	21 840	417 800
évolution sur un trimestre	+10,0%	+8,5%	+7,4%	+10,1%	+6,2%	+7,8%	+8,5%
évolution sur un an	+14,2%	+5,6%	+4,5%	+13,2%	+7,1%	+8,3%	+7,0%
50 ans ou plus	7 510	6 170	4 370	2 830	14 170	35 040	801 600
évolution sur un trimestre	+1,6%	+4,8%	+2,1%	+2,2%	+2,6%	+2,6%	+2,2%
évolution sur un an	+5,6%	+1,8%	+4,8%	+4,4%	+3,4%	+3,8%	+2,0%

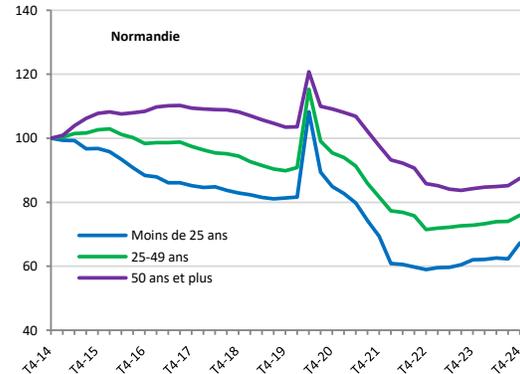
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi



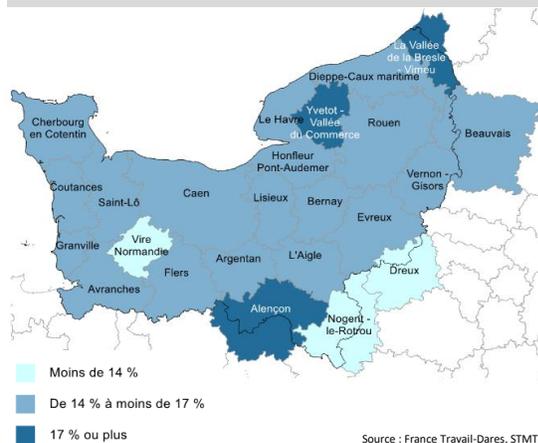
Données Corrigées des Variations Saisonnières et des Jours Ouvrables (CVS-CIO) / base 100 au T4-2014

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi par tranche d'âge



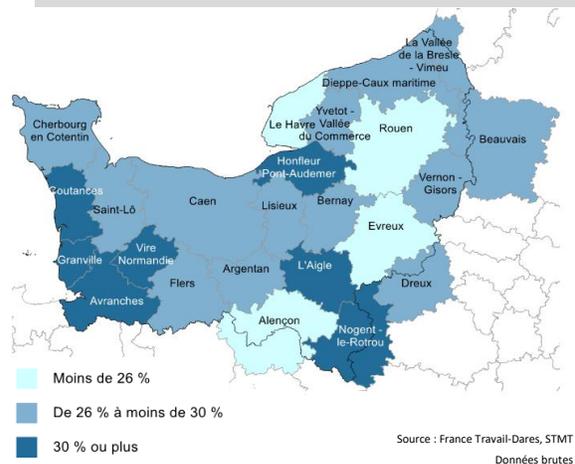
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares

Part des moins de 25 ans dans la DE catégorie A au par zone d'emploi



Source : France Travail-Dares, STMT
Données brutes

Part des 50 ans et plus dans la DE catégorie A au par zone d'emploi



Source : France Travail-Dares, STMT
Données brutes

Marché du Travail

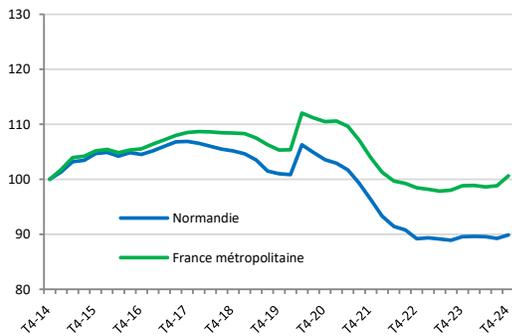
Demandeurs d'emploi catégorie A, B, C au 4e trimestre 2024

Données Corrigées des Variations Saisonnières et des Jours Ouvrables

	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE METRO.
Ensemble	52 380	43 670	29 340	18 320	101 510	245 220	5 215 800
évolution sur un trimestre	+1,0%	+0,9%	+1,1%	+0,3%	+0,4%	+0,7%	+1,8%
évolution sur un an	+1,2%	-0,8%	+1,1%	+0,7%	+0,1%	+0,3%	+1,8%
Femmes	26 940	23 010	15 630	9 260	51 850	126 700	2 662 700
évolution sur un trimestre	+0,7%	+0,7%	+0,3%	+0,3%	+0,6%	+0,6%	+1,8%
évolution sur un an	+0,5%	-1,7%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	-0,3%	+1,3%
Moins de 25 ans	7 560	6 700	4 210	2 850	15 790	37 120	680 600
évolution sur un trimestre	+4,1%	+5,3%	+2,2%	+4,4%	+3,3%	+3,8%	+4,6%
évolution sur un an	+5,3%	+2,0%	+1,7%	+4,4%	+2,1%	+2,9%	+4,0%
50 ans ou plus	13 860	11 510	8 350	5 010	25 040	63 770	1 409 500
évolution sur un trimestre	+0,1%	+0,7%	+0,2%	-0,8%	+0,0%	+0,1%	+0,7%
évolution sur un an	+2,2%	+0,2%	+0,4%	+0,2%	+0,5%	+0,8%	+1,1%
Depuis un an et plus	22 700	19 790	12 400	7 860	45 910	108 660	2 260 900
évolution sur un trimestre	+0,2%	+0,3%	+0,6%	+0,5%	-0,3%	+0,1%	+1,1%
évolution sur un an	+2,6%	-0,4%	+0,8%	-0,3%	+0,9%	+0,9%	+1,5%

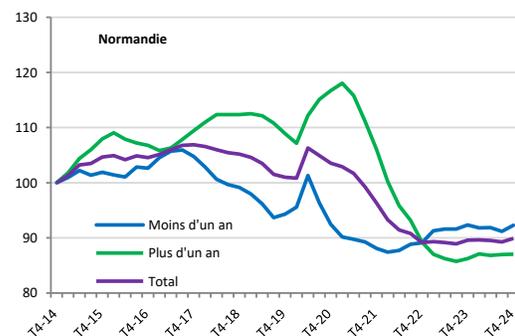
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi



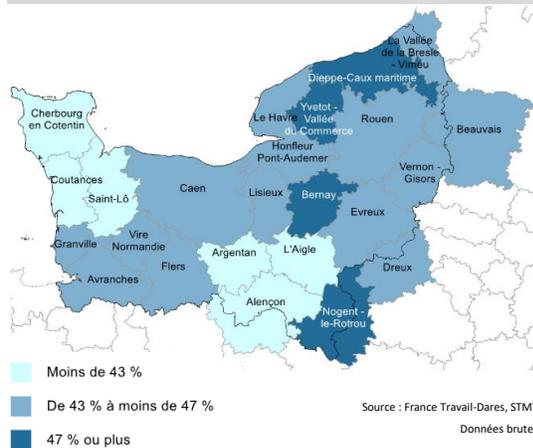
Données Corrigées des Variations Saisonnières et des Jours Ouvrables (CVS-CJO) / base 100 au T4 2014

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi par ancienneté

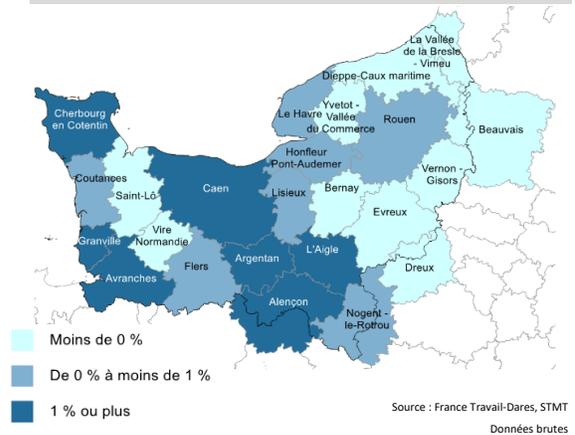


Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares

Part des inscrits depuis plus d'un an dans la DE catégories A, B, C au par zone d'emploi



Evolution annuelle de la DE catégorie A, B, C (du 4e trimestre 2023 au 4e trimestre 2024) par zone d'emploi



Marché du Travail

Entrées et sorties de catégories A, B, C en Normandie

Définition

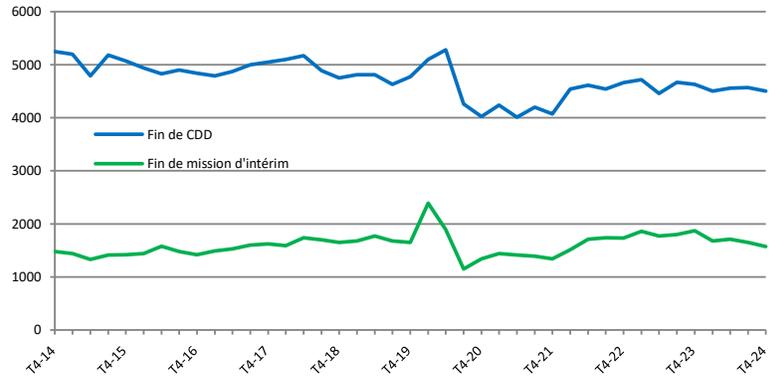
Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à France Travail. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis* sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et France Travail présentent depuis 2009, à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins sur un mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures sur un mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

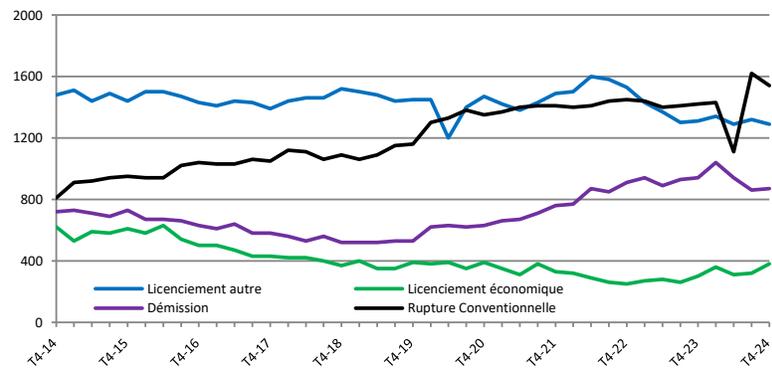
*Cnis : Conseil national de l'information statistique

Entrées à France Travail



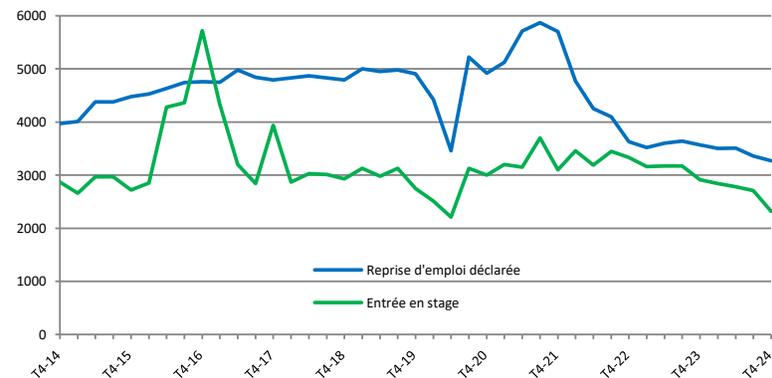
Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, Données CVS-CJO

Entrées à France Travail suite à une rupture de contrat



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, Données CVS-CJO

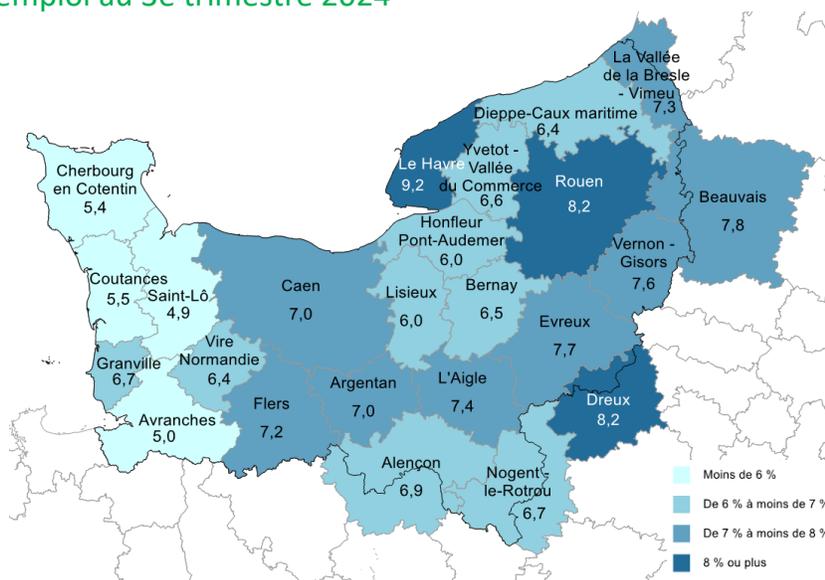
Sorties de France Travail



Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares, Données CVS-CJO

Taux de Chômage

Par zone d'emploi au 3e trimestre 2024

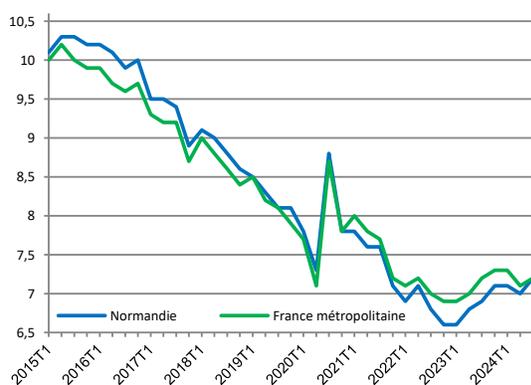


Source : Insee

	Évolution (en points)				
	T3 2024	T2 2024	T3 2023	Sur un trimestre	Sur un an
Calvados	6,7	6,5	6,5	+ 0,2	+ 0,2
Eure	7,1	7,1	7,0	0,0	+ 0,1
Manche	5,4	5,3	5,2	+ 0,1	+ 0,2
Orne	7,0	6,8	6,6	+ 0,2	+ 0,4
Seine-Maritime	8,2	8,0	7,9	+ 0,2	+ 0,3
Normandie	7,2	7,0	6,9	+ 0,2	+ 0,3
France métro.	7,2	7,1	7,2	+ 0,1	0,0

Source : Insee

Evolution du taux de chômage



Source : Insee

Définition

Le taux de chômage au sens du BIT est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active. En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence,
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours,
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

La population active au sens du BIT comprend les chômeurs au sens du BIT et les personnes en emploi en âge de travailler. Au niveau France métropolitaine, le taux de chômage au sens du BIT est estimé tous les trimestres par l'Insee à partir de l'enquête emploi. Cette enquête est la seule source permettant de mettre en œuvre les définitions préconisées par le BIT sur le chômage, l'emploi, le sous-emploi et l'activité. Aux échelons régional et départemental, les taux de chômage ne sont pas calculés au sens du BIT mais sont dits "localisés", car ils synthétisent les informations issues de l'enquête emploi et celles fournies par le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail en catégorie A (pour la répartition géographique).

Définition

Taux de chômage et demande d'emploi sont deux concepts qui ne se recouvrent pas complètement. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Estimé tous les trimestres par l'Insee grâce à l'enquête emploi, le taux de chômage au sens du BIT rapporte le nombre de chômeurs à la population active (somme des personnes au chômage et des personnes en âge de travailler, de 15 à 64 ans, en emploi). Il constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail. Ses évolutions peuvent différer de celles des demandeurs d'emploi, dont la mesure est réalisée tous les mois par la Dares et France Travail à partir des fichiers administratifs de gestion de France Travail. En effet, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle France Travail.

Emploi salarié

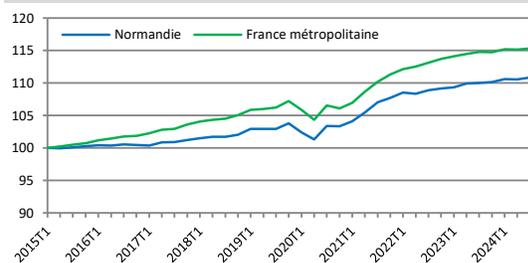
3e trimestre 2024

Données Corrigées des Variations Saisonnières	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE MÉTRO.
Industrie	34 451	37 470	41 101	18 955	73 605	205 583	3 228 313
évolution du trimestre	-0,1%	-0,4%	+0,3%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	+0,0%
évolution sur un an	+0,9%	-0,6%	+1,3%	-0,5%	+0,6%	+0,5%	+0,7%
Construction	15 912	11 228	12 951	5 707	31 109	76 906	1 523 542
évolution du trimestre	-0,3%	-0,5%	+0,4%	+0,0%	-1,5%	-0,7%	-0,2%
évolution sur un an	-0,9%	-2,9%	+0,5%	+1,6%	-3,0%	-1,6%	-1,4%
Tertiaire marchand (1)	129 582	74 280	66 011	31 112	221 659	522 644	13 150 493
évolution du trimestre	-0,1%	-0,0%	-0,5%	-0,2%	+0,5%	+0,1%	+0,1%
évolution sur un an	+0,1%	+0,0%	-1,5%	-1,3%	+0,4%	-0,1%	+0,1%
Emploi salarié marchand (2)	183 810	125 112	125 449	58 887	330 627	823 885	18 210 445
évolution du trimestre	-0,1%	-0,1%	+0,0%	-0,1%	+0,2%	+0,0%	+0,1%
évolution sur un an	+0,0%	-0,4%	-0,2%	-0,8%	+0,1%	-0,1%	+0,1%
Tertiaire non marchand	93 528	60 215	59 192	35 863	166 884	415 682	8 338 315
évolution du trimestre	+0,2%	+0,4%	-0,1%	-0,4%	-0,1%	+0,0%	+0,4%
évolution sur un an	+1,6%	+1,0%	+0,8%	+0,4%	+1,4%	+1,2%	+1,3%
Emploi salarié total	277 338	185 327	184 641	94 749	497 511	1 239 567	26 548 760
évolution du trimestre	-0,0%	+0,1%	-0,0%	-0,2%	+0,1%	+0,0%	+0,2%
évolution sur un an	+0,6%	+0,1%	+0,2%	-0,3%	+0,5%	+0,3%	+0,5%

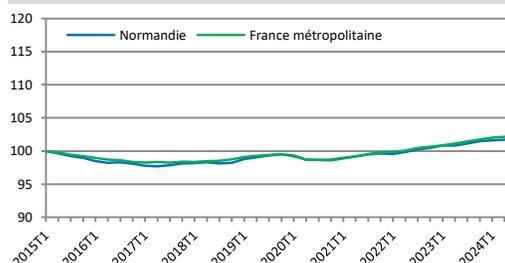
(1) : yc intérim (2) : yc secteur agricole

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

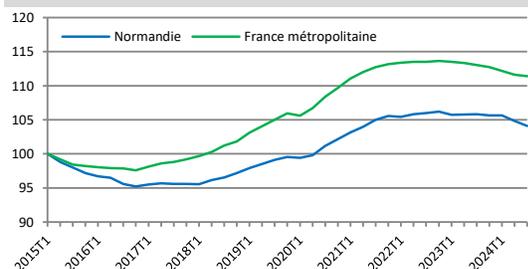
Tertiaire marchand (hors intérim)



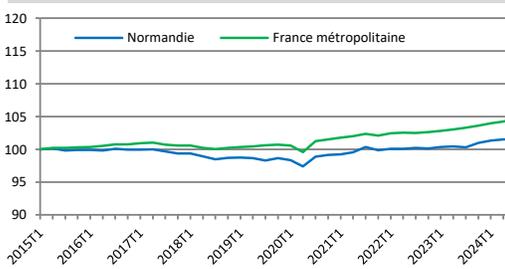
Industrie



Construction



Tertiaire non marchand



Données CVS : base 100 au T1 2015

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Définition

Depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acooss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les séries sont corrigées des variations saisonnières et les coefficients de correction de variations saisonnières sont révisés chaque trimestre. D'un trimestre à l'autre, les chiffres des trimestres précédents peuvent être révisés.

Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

Les données portent sur l'ensemble de l'économie y compris les nouvelles données portant sur l'agriculture et l'emploi public dans les secteurs non marchands (administration, éducation, santé et action sociale), sur la France métropolitaine.

Les Mouvements de Main d'Œuvre

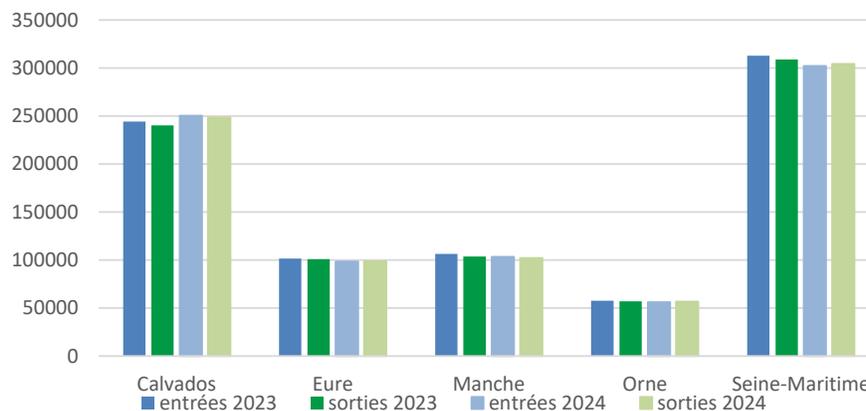
3e trimestre 2024

Pourcentages	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE MÉTRO.
Nombre d'entrées	91 546	38 131	40 699	21 952	113 124	305 452	7 272 234
évolution sur un an	- 0,2%	+ 0,4%	- 2,8%	- 0,6%	- 1,8%	- 1,1%	+ 0,4%
CDD	87,9%	84,1%	85,0%	88,0%	84,4%	85,7%	83,4%
évolution sur un an	+ 1,1%	+ 2,2%	- 1,7%	+ 0,7%	- 0,6%	+ 0,2%	+ 2,2%
CDI	11,6%	15,4%	14,4%	11,7%	14,4%	13,5%	15,3%
évolution sur un an	- 8,2%	- 6,2%	- 8,4%	- 8,8%	- 9,0%	- 8,3%	- 7,7%
Nombre de sorties	94 865	39 320	42 519	22 855	116 873	316 432	7 658 428
évolution sur un an	+ 1,2%	+ 0,4%	- 1,2%	+ 3,0%	+ 0,7%	+ 0,7%	+ 2,1%
Fins de CDD	83,7%	78,1%	80,0%	81,8%	78,9%	80,6%	77,9%
évolution sur un an	+ 0,3%	+ 0,6%	- 2,2%	+ 0,4%	- 1,0%	- 0,5%	+ 1,6%
Démissions	7,1%	9,4%	9,2%	7,7%	8,6%	8,3%	8,7%
évolution sur un an	+ 2,3%	+ 3,0%	+ 0,5%	+ 11,7%	+ 5,6%	+ 3,9%	+ 2,0%
Licenciement	2,8%	4,2%	3,4%	4,0%	4,1%	3,7%	4,0%
évolution sur un an	+ 15,2%	+ 19,6%	+ 3,6%	+ 46,4%	+ 19,7%	+ 18,0%	+ 19,5%
Rupture conventionnelle	1,2%	1,7%	1,4%	1,3%	1,6%	1,4%	1,7%
évolution sur un an	- 5,0%	- 12,2%	+ 6,9%	+ 5,6%	+ 0,4%	- 1,9%	- 3,8%

données brutes

Source : Dares, MMO / traitements DREETS SESE

Entrées et sorties : cumul de janvier à septembre



données brutes

Source : Dares, MMO / traitements DREETS SESE

Evolution du nombre d'entrées et de sorties



données brutes / base 100 janvier 2019

Source : Dares, MMO / traitements DREETS SESE

Définitions

Les mouvements de main-d'œuvre (MMO) recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat, la durée des contrats et les motifs de sorties.

Les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeur de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura davantage de recul sur les données des DSN.

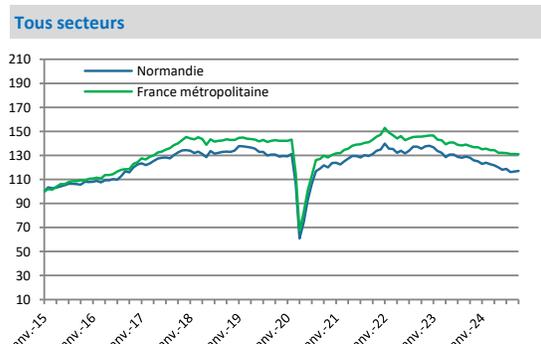
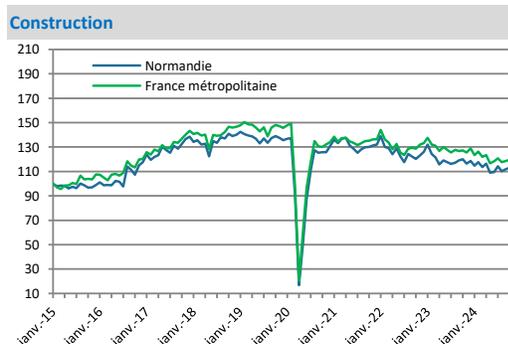
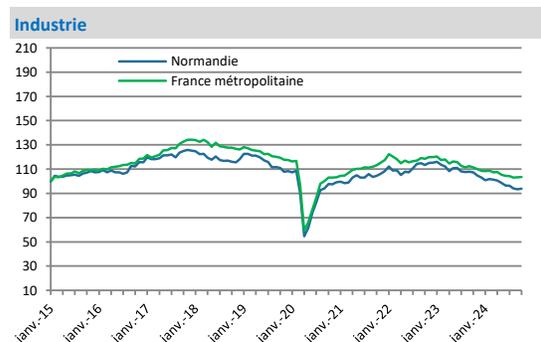
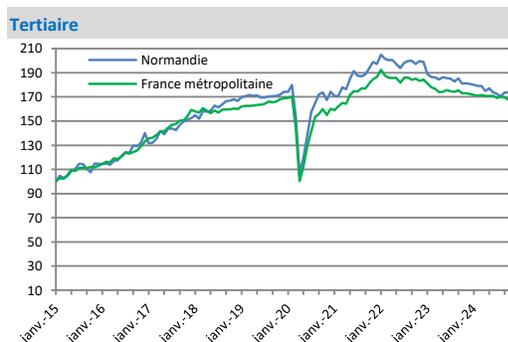
Intérim en équivalent-emplois à temps plein

octobre 2024

Données Corrigées des Variations Saisonnières	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE MÉTRO.
Industrie	2 907	3 547	2 802	2 025	6 399	17 680	246 172
évolution sur un mois	-0,8%	-1,4%	+3,4%	+0,5%	+1,0%	+0,5%	+0,4%
évolution sur un an	-17,8%	-11,2%	-6,7%	-16,3%	-12,2%	-12,7%	-7,1%
Construction	1 564	596	992	166	3 392	6 711	127 644
évolution sur un mois	+2,2%	-1,0%	+1,6%	-8,1%	+1,2%	+1,0%	+0,8%
évolution sur un an	+7,1%	-29,8%	-12,9%	-28,2%	-1,3%	-5,7%	-6,0%
Tertiaire	3 255	3 170	1 533	780	5 377	14 114	350 224
évolution sur un mois	+2,7%	+0,5%	-1,7%	-4,7%	-1,0%	-0,1%	-1,1%
évolution sur un an	-7,5%	+2,7%	-18,2%	-4,8%	-1,1%	-4,2%	-3,0%
Ensemble des secteurs	7 803	7 343	5 413	2 984	15 208	38 752	727 831
évolution sur un mois	+1,4%	-0,5%	+1,2%	-1,3%	+0,4%	+0,4%	-0,2%
évolution sur un an	-9,2%	-7,8%	-11,5%	-14,3%	-6,2%	-8,5%	-5,0%

Les statistiques sont établies au lieu de l'établissement utilisateur

Source : Dares, traitements DREETS SESE



Données CVS / base 100 en janvier 2015

Source : Dares, traitements DREETS SESE

Source

Depuis mi-2016, la source historique des statistiques d'intérim (les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire) est progressivement substituée par la nouvelle déclaration sociale nominative (DSN). Le taux de substitution se situe, depuis début 2017, à près de 95 %. À partir de cette information mensuelle, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent désormais les CDI intérimaires. Les séries des principaux indicateurs figurent sur le site du ministère du Travail.

Les indicateurs sur l'intérim sont ventilés selon le secteur et le département des établissements utilisateurs des intérimaires. La nomenclature utilisée pour la description des secteurs utilisateurs est la Nomenclature agrégée (NA) afférente à la nouvelle Nomenclature d'activités française (NAF rév.2). Les données sont régulièrement révisées en raison de l'actualisation des coefficients de correction des variations

Définition

Équivalent-emplois à temps plein (ETP) :

Rapport du nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires au nombre total de semaines ouvrées. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année. Cette convention de calcul conduit à sous-estimer légèrement l'équivalent-emplois à temps plein, dans la mesure où une partie des missions ne comptabilise pas les périodes de congés. À l'inverse, cette mesure de l'équivalent-emplois à temps plein ne prend pas en compte le fait que certaines missions peuvent être à temps partiel.

On pourra parler de « volume de travail temporaire » pour désigner l'équivalent-emplois à temps plein. Cet indicateur donne une idée du volume moyen d'intérim sur le mois, et se différencie donc du nombre d'intérimaires qui donne une idée de stock en fin de mois.

Politiques d'aide à l'emploi : l'apprentissage

Année 2024

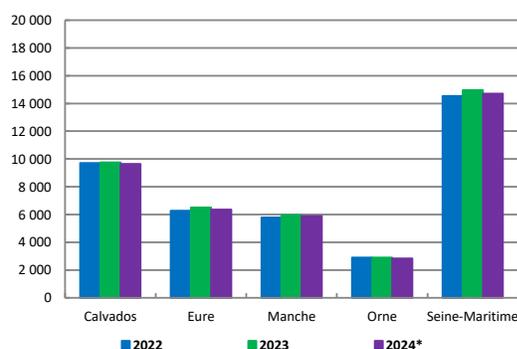
Contrats d'apprentissage en Normandie selon le département de l'employeur

	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE METRO.
2024*							
Secteur privé	9 429	6 235	5 739	2 771	14 338	37 934	798 455
Secteur public	219	119	155	73	367	963	23 721
Ensemble	9 648	6 354	5 894	2 844	14 705	38 897	822 176
2023							
Secteur privé	9 524	6 385	5 819	2 851	14 591	38 470	805 854
Secteur public	238	113	142	49	372	932	24 676
Ensemble	9 762	6 498	5 961	2 900	14 963	39 402	830 530

Sources : Dares, SI Apprentissage - traitements : DREETS SESE
*Données jusqu'en novembre

Contrats d'apprentissage

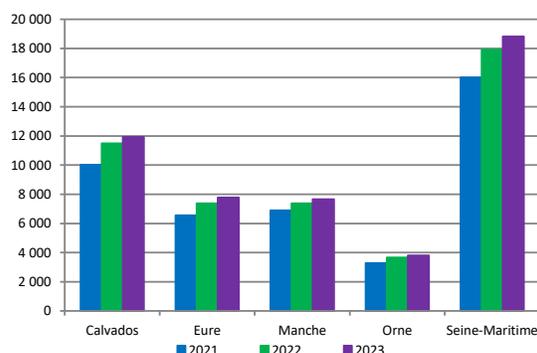
Dans l'année en cours, la Normandie compte 38 897 contrats, en baisse de 1,3% par rapport à l'année précédente et en hausse de 0,4 % par rapport à l'année 2022.



*Données jusqu'en novembre

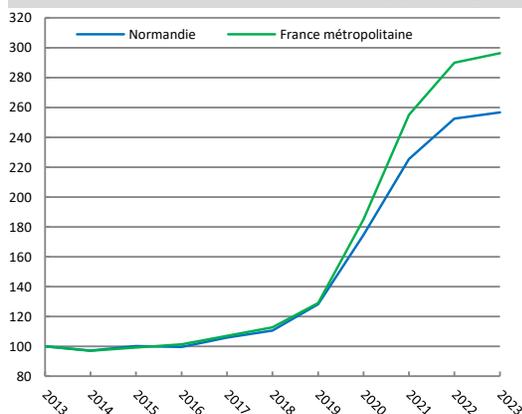
Effectif présent au 31 décembre

Au 31 décembre 2023, la Normandie compte un effectif de 49 990, en hausse de 4,6 % par rapport à l'année précédente et en hausse de 16,9 % par rapport à l'année 2021.



Sources : Dares, SI Apprentissage - traitements DREETS SESE

Evolution du nombre d'entrées en contrats d'apprentissage



Sources : Dares, SI Apprentissage - traitements DREETS SESE / Base 100 en 2013

Définition

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquies une qualification professionnelle. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

Effectif présent

Un effectif correspond au nombre de contrats d'apprentissage qui sont actifs à une date donnée, et donc au nombre d'apprentis / de bénéficiaires de contrats d'apprentissage.

Politiques d'aide à l'emploi : contrat de professionnalisation

Année 2024

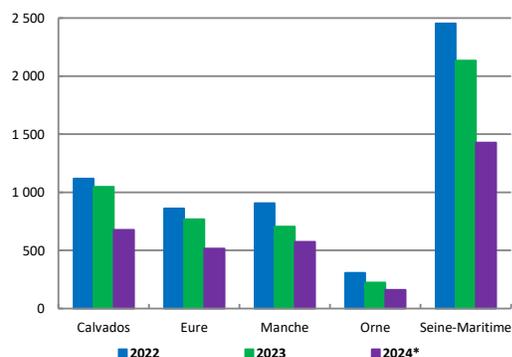
Contrats de professionnalisation en Normandie selon le département de l'employeur

	CALVADOS	EURE	MANCHE	ORNE	SEINE-MARITIME	NORMANDIE	FRANCE METRO.
2024*							
Moins de 26 ans	252	208	233	62	601	1 344	36 645
26 ans et plus	426	308	340	98	827	2 005	47 258
Ensemble	678	516	573	160	1 428	3 349	83 903
2023							
Moins de 26 ans	438	312	279	92	1 010	2 055	53 046
26 ans et plus	609	456	427	133	1 123	2 703	61 367
Ensemble	1 047	768	706	225	2 133	4 758	114 413

Source : Dares ; Système d'information sur les contrats de professionnalisation - traitements : DREETS SESE
*Données jusqu'en novembre

Contrats de professionnalisation

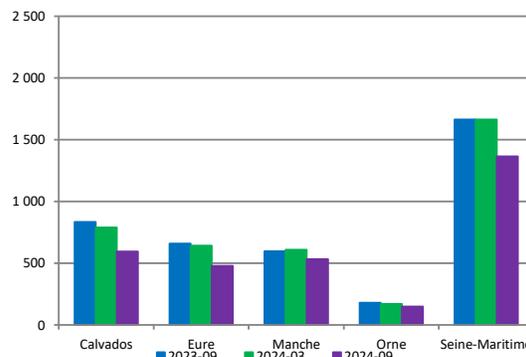
Dans l'année en cours, la Normandie compte 3 349 contrats, en baisse de 29,6 % par rapport à l'année précédente et en baisse de 38,4 % par rapport à l'année 2022.



*Données jusqu'en novembre

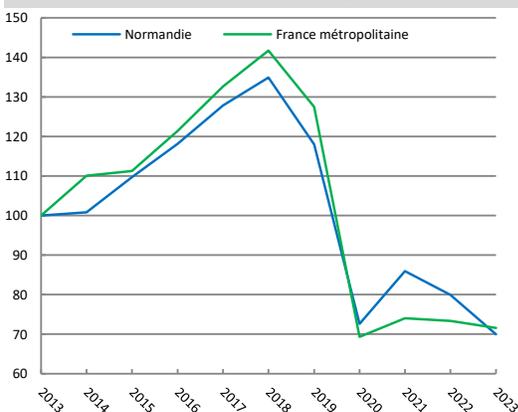
Effectif présent en fin de mois

A fin septembre 2024, la Normandie compte un effectif de 3 118, en baisse de 19,5 % par rapport à mars 2024 et en baisse de 20,7 % par rapport à septembre 2023.



Source : Dares, SI contrats de professionnalisation - traitements : DREETS SESE

Evolution nombre d'entrées - contrats de professionnalisation



Source : Dares ; SI contrats pro - traitements : DREETS SESE / Base 100 en 2013

Définitions

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.

Les bénéficiaires sont les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et les adultes de 26 ans et plus demandeur d'emploi ou bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH ou les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé.

Le contrat de professionnalisation peut être conclu dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ou dans le cadre d'un CDI. Lorsque le contrat est à durée déterminée, il doit alors être conclu pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. Cette durée peut être portée directement à 36 mois dans certains cas.

Politiques d'aide à l'emploi

PEC : Parcours Emploi Compétences

Au 31 décembre 2024, 2 167 entrées en Parcours Emploi Compétences en Normandie

Parcours Emploi Compétences Demandes d'aides initiales et renouvellements	Objectif physique indicatif 2024 (hors éducation nationale)	Flux de prescriptions depuis le 01/01/2024	Taux de prescriptions (en %)
Au 31 décembre 2024			
Calvados	-	365	-
Eure	-	461	-
Manche	-	192	-
Orne	-	200	-
Seine-Maritime	-	949	-
Normandie	-	2 167	-
France	-	51 739	-

Source : Système d'Information Décisionnel (SID) - DGEFP
Données hors éducation nationale

Définition

Parcours emploi-compétences

Les contrats unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi deviennent le support des parcours emploi compétences.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les PEC concernent uniquement les contrats de travail dans le secteur non marchand.

Caractéristiques des bénéficiaires des PEC (%)

Période : de janvier à novembre 2024

	Demandeurs d'emploi longue durée	Travailleurs handicapés	RSA	QPV*	ZRR*	Jeunes (<26 ans)	Seniors (>50 ans)
Calvados	54,6%	18,4%	16,1%	10,9%	22,4%	37,4%	24,1%
Eure	52,8%	19,6%	22,8%	15,8%	7,7%	37,2%	23,5%
Manche	50,9%	28,9%	6,9%	13,9%	23,1%	32,9%	24,3%
Orne	47,7%	12,3%	18,5%	12,3%	78,5%	31,3%	25,6%
Seine-Maritime	53,2%	15,7%	29,7%	20,9%	5,2%	35,5%	23,1%
Normandie	52,6%	17,8%	22,9%	16,7%	17,1%	35,6%	23,7%
France	62,0%	14,7%	44,5%	17,1%	18,4%	24,3%	30,4%

* Quartiers prioritaires de la politique de la ville / Zones de revitalisation rurale

Source : ASP / traitement Système d'Information Décisionnel (SID) - DGEFP ; DREETS Normandie
Données hors éducation nationale

Emploi Francs

Au 31 décembre 2024, 833 entrées en Emplois Francs en Normandie

Demandes d'aides initiales et renouvellements	Objectif physique indicatif 2024	Flux de prescriptions depuis le 01/01/2024	Taux de prescriptions (en %)
Au 31 décembre 2024			
Calvados	152	135	88,8
Eure	146	128	87,7
Manche	62	62	100,0
Orne	61	45	73,8
Seine-Maritime	467	463	99,1
Normandie	888	833	93,8
France	25 000	22 847	91,4

Source : Système d'Information Décisionnel (SID) - DGEFP

Définition

Emploi Francs

L'objectif des emplois francs est de répondre de manière innovante aux difficultés d'accès à l'emploi que rencontrent certains de nos concitoyens, résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Attaché à la personne et non à la localisation de l'entreprise, ce dispositif vise à promouvoir la mobilité par l'inclusion dans l'emploi durable.

Une aide financière est versée à toute entreprise ou association du territoire national, pour l'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois, d'une personne résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Accompagnement des jeunes vers l'emploi

PACEA : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie par les missions locales

Stock en fin de mois et entrées cumulées depuis le début de l'année 2024



Définition

PACEA

Le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales depuis le 1er janvier 2017. Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

Source : DGEFP

Contrat Engagement Jeune (CEJ)

par les missions locales et Pôle Emploi

Au 31 décembre 2024, 17 192 entrées en CEJ depuis le 1er janvier 2024

	Nombre d'entrées	Tranche d'âge révolu			
		16-17 ans	18-21 ans	22-25 ans	26 ans ou plus
Calvados	2 786	11,2%	55,3%	33,5%	0,0%
Eure	2 818	14,6%	59,1%	26,0%	0,3%
Manche	1 965	12,1%	57,7%	30,0%	0,3%
Orne	1 444	14,5%	58,8%	26,5%	0,1%
Seine-Maritime	8 179	12,3%	58,1%	29,4%	0,2%
Normandie	17 192	12,6%	57,8%	29,3%	0,2%
France métropolitaine	267 218	10,3%	58,1%	31,5%	0,1%

Source : POP - SI Missions Locales / SI Pôle emploi

	Part des femmes	Part des TH	Part des jeunes résidents en QPV	Part des jeunes résidents en ZRR
Calvados	46,6%	5,4%	11,7%	14,4%
Eure	46,3%	5,1%	18,5%	3,1%
Manche	46,3%	5,4%	10,2%	23,6%
Orne	43,8%	4,2%	19,5%	44,9%
Seine-Maritime	47,5%	3,8%	24,0%	3,5%
Normandie	46,7%	4,5%	19,2%	11,0%
France métropolitaine	46,8%	3,5%	22,9%	11,8%

Source : POP - SI Missions Locales / SI Pôle emploi
 QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville
 ZRR : Zones de revitalisation rurale
 TH : Travailleurs handicapés

Définition

Le Contrat Engagement Jeune

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) permet aux jeunes d'accéder à un emploi grâce à un accompagnement intensif. Ce dispositif mobilise les entreprises pour favoriser les découvertes de métiers, les immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance.

Le CEJ s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les personnes en situation de handicap) qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.

Le dispositif prévoit un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).

Chaque jeune sera accompagné par un conseiller de Mission Locale ou de Pôle emploi qui restera son référent tout au long de son parcours, y compris quand le jeune suit un programme extérieur à sa Mission Locale ou à Pôle emploi (ex. : une formation, une école de la deuxième chance, un EPIDE, etc.). Ce référent l'accompagne jusqu'à ce qu'il soit durablement inséré professionnellement.

L'allocation peut atteindre 500 euros par mois pour les jeunes qui en ont besoin, c'est-à-dire des jeunes sans ressources financières, et qui ne sont pas en mesure de suivre un accompagnement tout en subvenant à leurs besoins.

Insertion par l'activité économique

3e trimestre 2024

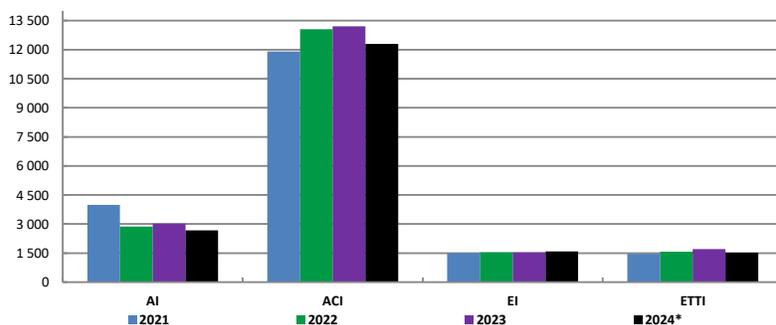
Entrées dans une structure de l'IAE	Types de structures				Ensemble des structures
	AI	ACI	EI	ETTI	
Hommes	376	1 080	114	108	1 678
Moins de 26 ans	85	165	16	38	304
Entre 26 et 49 ans	207	646	74	54	981
50 ans ou plus	84	269	24	16	393
Femmes	314	1 905	313	320	2 852
Moins de 26 ans	113	312	55	127	607
Entre 26 et 49 ans	129	1 091	192	155	1 567
50 ans ou plus	72	502	66	38	678
Ensemble	690	2 985	427	428	4 530

Source : Dares, traitements DREETS SESE / données provisoires

Caractéristiques des entrées dans l'IAE (%)	Types de structures				Ensemble des structures
	AI	ACI	EI	ETTI	
Inscrits à Pôle emploi	73,5	87,1	88,8	75,7	84,1
Depuis moins de 6 mois	26,2	24,9	27,2	19,4	24,8
Entre 6 mois et 1 an	11,0	11,3	9,4	16,8	11,6
Entre 1 an et 2 ans	11,9	16,7	17,6	18,0	16,2
Depuis 2 ans ou plus	24,3	34,2	34,7	21,5	31,5
Bénéficiaires du RSA	21,9	52,1	37,2	16,1	42,7
Travailleurs handicapés	12,6	12,7	7,3	5,6	11,5

Source : Dares, traitements DREETS SESE / données provisoires

Entrées dans la structure de l'IAE



* année en cours

Source : Dares, traitements DREETS SESE

Définition

Insertion par l'Activité Économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé aux personnes les plus éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Il y a quatre types de structures : les associations intermédiaires (AI) qui proposent des services à la personne, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), ils concernent tous secteurs d'activité, les entreprises d'insertion (EI) qui opèrent dans les biens et services marchands et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) spécialisées dans les secteurs couverts par le travail temporaire.

Situation du salarié à la sortie indiqué par l'employeur (cumul sur 1 an de octobre 2023 à septembre 2024)

Sorties examinées* (%)	Types de structures				Ensemble des structures
	AI	ACI	EI	ETTI	
Nombre de sorties examinées	2 350	3 233	480	1 345	7 408
Embauches en CDI	14,3	5,9	11,0	14,1	10,4
Embauches en CDD	32,3	18,0	18,8	31,1	25,0
Entrées en formation	4,8	7,2	4,8	3,6	5,6
Autres sorties positives	6,0	7,4	7,9	4,9	6,5
Ensemble des sorties positives	57,4	38,5	42,5	53,7	47,5
Ruptures pendant la période d'essai	0,8	6,9	11,5	1,3	4,2
Autres sorties négatives	30,3	48,2	38,1	23,1	37,3
Autres sorties	11,5	6,4	7,9	21,9	10,9

Sorties examinées* : sortie dont la situation est renseignée par l'employeur, cela représente 7 408 sorties sur un total de dernier contrat de 9 011

Source : Dares, traitements DREETS SESE / données provisoires

Prestations de solidarités

Minima sociaux d'insertion et autres prestations sociales

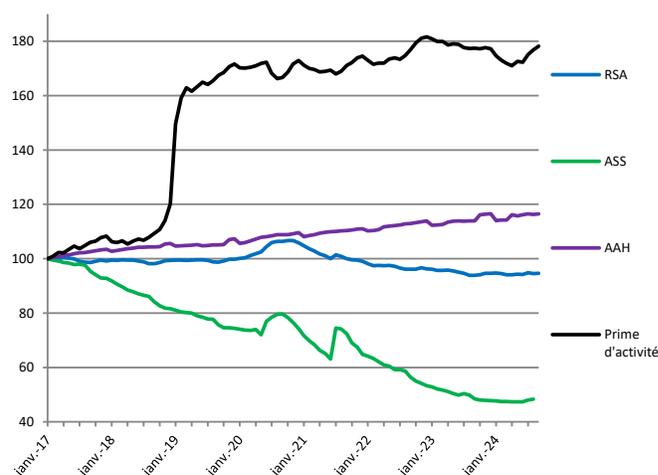
Nombre d'allocataires en août 2024 et évolution en glissement annuel

	Revenu de Solidarité Active (RSA)		Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)		Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)		Prime d'Activité	
	Nombre	Evolution (%)	Nombre	Evolution (%)	Nombre	Evolution (%)	Nombre	Evolution (%)
Calvados	13 410	+ 1,7	2 400	- 0,8	11 600	+ 2,7	53 480	+ 0,7
Eure	12 960	- 0,1	1 860	- 3,6	13 990	+ 2,0	38 980	+ 0,4
Manche	7 240	- 2,2	1 270	- 3,8	11 260	+ 3,1	31 150	- 1,1
Orne	6 930	+ 2,1	1 010	- 4,7	5 220	+ 1,8	19 410	- 1,1
Seine-Maritime	39 300	+ 0,7	4 810	- 3,2	31 980	+ 1,7	93 860	- 0,7
Normandie	79 840	+ 0,6	11 350	- 3,0	74 050	+ 2,1	236 880	- 0,3
France	1 832 300	- 0,2	256 300	- 1,5	1 338 900	+ 4,9	4 693 300	+ 0,1

Données provisoires (traitements DREES)

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA

Evolution du nombre de bénéficiaires des prestations en Normandie



Données provisoires, 5 derniers mois (traitement DREES)
base 100 en janvier 2017

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA

Définition

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes en situation de handicap aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Aides destinées aux étudiants

Aides pour les étudiants en octobre 2024

Aide Spécifique Allocation Ponctuelle (ASAP)		Nombre d'étudiants bénéficiaires	Nombre d'ASAP attribuées	Montant moyen d'une ASAP (en €)
Normandie		170	180	309
France		6 900	8 900	337
Repas à 1€		Nombre d'étudiants bénéficiaires	Nombre de repas servis	Nombre moyen de repas par étudiants
Etudiants boursiers	Normandie	17 850	178 510	10,0
	France	365 900	3 115 000	8,5
Etudiants non boursiers	Normandie	900	15 060	16,7
	France	12 800	148 700	11,6

Données provisoires (traitements DREES)

Source : Cnous

Définition

L'**aide spécifique allocation ponctuelle (ASAP)** est une aide financière destinée aux étudiants en formation initiale, boursiers ou non, qui rencontrent momentanément de graves difficultés. L'aide est attribuée par les services sociaux des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) après un travail d'évaluation sociale. Elle peut être cumulée avec une bourse sur critères sociaux.

Le **repas à 1 €**. En réponse à la crise sanitaire et depuis la rentrée universitaire 2020, les Crous proposent aux boursiers sur critères sociaux un repas complet à 1 € dans les restaurants universitaires. A partir du 25 janvier 2021, tous les étudiants, boursiers ou non, ont pu bénéficier de deux repas par jour au tarif de 1 €. Depuis septembre 2021, les étudiants éligibles au repas à 1€ sont uniquement les étudiants boursiers et les étudiants non boursiers en situation de précarité. Ce dispositif est pérennisé à partir de l'année 2023-2024.

Mutations économiques

Activité Partielle

	Au 3e trimestre 2024				Au 4e trimestre 2024	
	Heures autorisées		Heures consommées (provisoire)		Heures autorisées (provisoire)	
	Nombre	Evolution sur un trimestre (%)	Nombre	Evolution sur un trimestre (%)	Nombre	Evolution sur un trimestre (%)
Calvados	830 702	- 17,7	22 403	- 27,6	793 800	- 4,4
Eure	812 550	+ 152,1	38 926	+ 5,6	369 374	- 54,5
Manche	16 868	- 76,4	10 902	+ 78,1	66 117	+ 292,0
Orne	785 802	+ 60,2	34 501	- 29,7	3 062 784	+ 289,8
Seine-Maritime	876 622	- 0,7	71 391	- 39,6	1 520 932	+ 73,5
Normandie	3 322 544	+ 19,6	178 123	- 26,2	5 813 007	+ 75,0
France Métro	80 588 354	+ 11,3	3 727 687	- 26,2	123 840 604	+ 53,7

Source : ASP / DGEFP, traitements Dares / DREETS

Définition

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unédic.

Avertissement

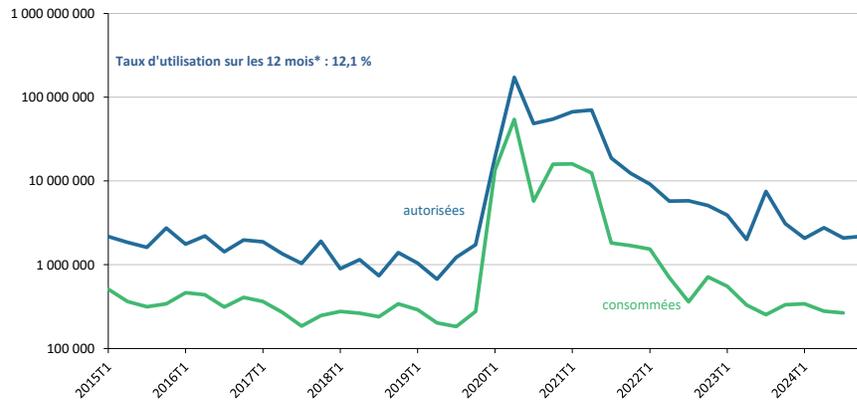
La demande d'autorisation reflète le besoin anticipé d'activité partielle de l'employeur. Ensuite, l'administration valide ou refuse. Les données utilisées ici sont uniquement les demandes validées.

La demande d'indemnisation est mensuel et l'employeur dispose d'un délai de 6 mois. Donc, pour les heures consommées, un recul de minimum 3 mois est nécessaire afin de disposer de données consolidées mais qui restent provisoire.

Taux d'utilisation

Il est calculé comme le rapport entre le nombre d'heures réellement consommées par les établissements et le nombre d'heures autorisées par les DDETS sur les 12 derniers mois.

Normandie : nombre d'heures

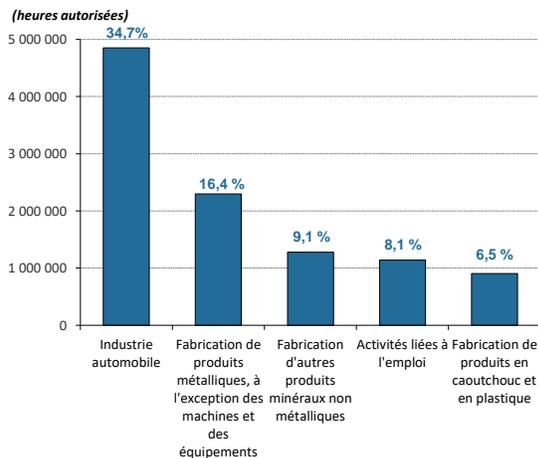


échelle logarithmique

* octobre 2023 à septembre 2024

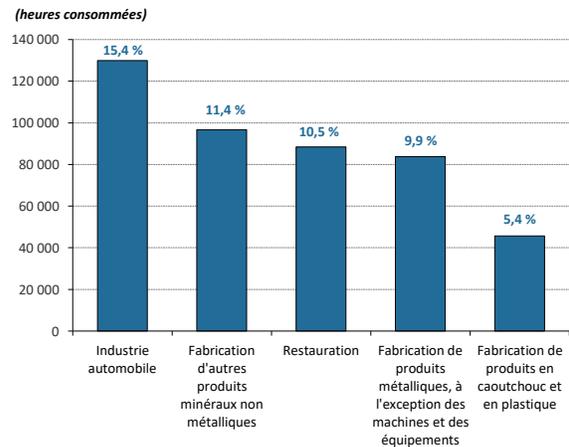
Source : ASP / DGEFP, traitements Dares / DREETS

Les 5 secteurs ayant demandé le plus d'activité partielle



Données sur 12 mois glissants : octobre 2023 à septembre 2024

Les 5 secteurs ayant consommé le plus d'activité partielle



Source : ASP / DGEFP, traitements Dares / DREETS

Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Le nombre de PSE et leur nombre d'emplois supprimés envisagés sont calculés en cumul depuis le 1er janvier de chaque année.

2023 / 2024	CALVADOS		EURE		MANCHE		ORNE		SEINE-MARITIME		NORMANDIE	
	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024						
Nombre de PSE	18	28	8	21	8	11	6	6	25	46	42	73
Nombre d'emplois supprimés envisagés	323	913	153	854	127	204	266	76	662	1 828	1 531	3 875

Note de lecture : la somme des PSE départementaux est supérieure à la somme régionale. Certains PSE impactent plusieurs départements

Source : DDETS(PP) / SI RUPCO

Définition

Toute entreprise d'au moins 50 salariés qui procède au licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur 30 jours doit élaborer un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Le PSE regroupe un ensemble de mesures destinées à limiter le nombre de licenciements, notamment par des mesures de reclassement et il est obligatoirement communiqué aux DDETS.

Le nombre d'emplois supprimés envisagés est celui connu au début de la procédure lors de sa déclaration aux DDETS.



Retrouvez l'ensemble des publications du Service observation Études, Statistiques et Évaluation et l'actualité de la DREETS de Normandie en vous rendant sur <https://normandie.dreets.gouv.fr/>

Directrice de la publication : Catherine PERNETTE - Rédaction : SESE DREETS de Normandie

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie

Cité administrative, 38 cours Clémenceau 76108 ROUEN CEDEX 1

Titre clé : Normandie stat's = ISSN 2556-5745

